



Probleme de prise en charge par mon assurance RC

Par **sdfarm**, le **26/05/2014** à **12:00**

Bonjour, tout d'abord merci pour vos services gratuits !

Voilà, le 23/02/14, ma chienne, adoptée a la spa, s'est retrouvée sur la route a plusieurs km de ma maison et s'est faite écrasée... Le conducteur a fait expertiser sa voiture : 1350€ de carrosserie.

Lorsque c'est arrivé, j'étais a l'étranger, un ami a moi restait à ma maison pour prendre soin des animaux. Apres avoir eu au telephone le conducteur (qui a fait une déclaration à son assurance) la personne gardant mes animaux a téléphoné a mon assurance maison rc afin d'expliquer les faits (aucun constat n'a été rédigé).

Mon assurance ne veux pas prendre en charge car dit que c'est la rc de mon ami "gardien" qui doit etre mise en cause car s'il les gardait, il en etait responsable.

En lisant mon contrat d'assurance, je vois que dans les "garanties RC" dans " votre RC vie privée"

Qui est assuré ? toute personne assumant la garde bénévole de vos enfants ou de vos animaux si sa responsabilité est recherchée du fait de cette garde.

Cela veut bien dire qu'ils sont sensés prendre en charge non ?

Quelles demarchent sont a effectuées sur ce principe ?

Merci mille fois d'avance !

Vanessa

Par **moisse**, le **26/05/2014** à **16:39**

Bonsoir,

Effectivement votre ami est responsable civilement (pénalement aussi d'ailleurs) comme gardien de l'animal.

Mais comme votre assureur étend sa garantie à cette responsabilité, il faut lui rappeler cette disposition du contrat.